



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Fédération Suisse du Voyage (FSV), la Fédération suisse du tourisme (FST), Remontées Mécaniques Suisses (RMS), Swiss Snowsports, l'Union des transports publics (UTP), l'Association suisse des managers en tourisme (ASMT) et l'Association des experts en tourisme diplômés (TOUREX) ont décidé d'abroger au 30 juin 2019 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur d'*expert diplômé en tourisme / experte diplômée en tourisme* du 14 décembre 2005.

14 mai 2019

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation